

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2021

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Brigham le mardi 29 juin 2021 à 20 h. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Daniel Meunier, Stéphanie Martin-Gauthier, Philippe Dunn, Réjean Racine, et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil

La conseillère, Madame Mireille Guay, est absente.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Avis de convocation
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Résolution – Ratification de la directive des mesures préventives – COVID-19 et ses mises à jour de la séance en respectant les règles de distanciation sociale avec enregistrement visuel et/ou sonore de la présente séance extraordinaire du conseil municipal du 29 juin 2021
4. Dissolution du Comité des Loisirs de Brigham – Fermeture du compte de banque
5. Vote par correspondance
6. Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage
7. Résolution – Marché fermier de Brigham - Autorisation
8. Période de questions
9. Levée de l'assemblée

2021-178 DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Le conseiller Philippe Dunn déclare son intérêt relativement au Règlement numéro 2021-06 décrétant un mode de tarification pour l'installation d'entrées de service à l'égout domestique et pluvial sur une partie de l'avenue des Noyers qui a été adopté lors de la séance extraordinaire du conseil du 25 mai 2021.

2021-179 AVIS DE CONVOCATION

Le directeur général mentionne que l'avis de convocation de la présente séance a été notifié à tous les membres du conseil, par courriel par l'entremise du serveur municipal dédié et chez chacun des élus qui en ont pris connaissance.

2021-180 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour.

2021-181
**RÉSOLUTION – RATIFICATION DE LA DIRECTIVE DES MESURES
PRÉVENTIVES – COVID-19 ET SES MISES À JOUR DE LA SÉANCE
EN RESPECTANT LES RÈGLES DE DISTANCIATION SOCIALE
AVEC ENREGISTREMENT VISUEL ET/OU SONORE DE LA
PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 JUIN 2021**

ATTENDU la situation pandémique actuelle en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation :

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- de ratifier la directive des mesures préventives et ses mises à jour;
- de ratifier la décision de tenir la présente séance extraordinaire du conseil municipal datée du 29 juin 2021 en public avec distanciation social et enregistrement visuel et/ou sonore.

2021-182
**DISSOLUTION DU COMITÉ
DES LOISIRS DE BRIGHAM – FERMETURE DU COMPTE DE BANQUE**

ATTENDU QUE le 18 décembre 2020, la Municipalité a fait l'acquisition des actifs du Comité des Loisirs de Brigham incluant les comptes bancaires du Comité des Loisirs de Brigham;

ATTENDU la dissolution du Comité des Loisirs de Brigham en date du 11 mai 2021;

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Guylaine Poudrier, à procéder à la fermeture du compte de banque du Comité des Loisirs de Brigham (90027-51023) et à signer tous documents à cet effet auprès de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi, en apportant s'il y a lieu les ajustements nécessaires;
- d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Guylaine Poudrier, à faire le transfert de tous soldes vers le compte de banque de la Municipalité (90027-300231) et à signer tous documents à cet effet auprès de la Caisse populaire Desjardins de Brome-Missisquoi, en apportant s'il y a lieu les ajustements nécessaires;

2021-183
VOTE PAR CORRESPONDANCE

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (L.Q. 2021, c. 8), le Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, c. E-2.2) et le Règlement sur le vote par correspondance (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le Règlement du DGE);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tel que modifié par l'article 40 du Règlement du DGE, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéas de l'article 659.4 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tels que modifiés par l'article 40 du Règlement du DGE, une résolution doit être prise au plus tard le 1er juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour les recommencements qui pourraient en découler, si elle en fait la demande;

de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

2021-184
TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU
DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- d'accueillir le tour CIBC Charles-Bruneau qui passera sur notre territoire le 5 juillet prochain et d'autoriser la circulation des vélos sur notre territoire suivant le plan fourni;
- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

2021--185
RÉSOLUTION – MARCHÉ FERMIER DE BRIGHAM
– PROJET PILOTE COMMUNAUTAIRE –
AUTORISATION

ATTENDU QUE des citoyens se sont mobilisés afin d’obtenir l’autorisation de la Municipalité pour la tenue d’un marché fermier;

ATTENDU QUE le marché fermier se déroulera les dimanches 11 juillet, 15 août, 12 septembre et 3 octobre de 12h30 à 19h;

ATTENDU QUE le marché se tiendra dans le Parc Gilles-Daigneault le long du sentier asphalté, tel qu’il appert du plan joint;

ATTENDU QUE les participants doivent conclure un contrat de participation, tel qu’il appert du modèle ci-joint;

ATTENDU QUE la Municipalité prêtera également, s’il y a lieu, des chaises et des tables pour la tenue de l’événement;

Attendu que la conseillère, Stéphanie Martin-Gauthier, coordonne le projet avec le concours d’un groupe de bénévoles;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- le préambule fait partie intégrante des présentes;
- d’autoriser la tenue du marché fermier à titre de «Projet pilote» communautaire, ce 11 juillet 2021 avec reconduction pour les mois d’août, septembre et octobre, sauf avis contraire;
- nommer la conseillère, Stéphanie Martin-Gauthier, responsable dudit événement;
- d’autoriser, s’il y a lieu, le prêt de chaises et de tables pour les kiosques;
- d’autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à ces effets.

2021-186
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres. Aucune personne n’est présente. Il n’y a pas de questions pour le conseil via le site Internet

Le projet de l’ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la Municipalité.

2021-187
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 20 h 10.

Steven Neil
Maire

Pierre Lefebvre
Directeur général et secrétaire-trésorier